

PÊCHES

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis sera très bénéfique pour l'industrie canadienne des pêches. Ainsi, il aura pour effet :

- d'améliorer l'accès des produits des pêches canadiennes au vaste marché des États-Unis. Les réductions de droits de douane donneront aux exportateurs canadiens de poisson un avantage sur leurs concurrents étrangers et, outre des emplois, créeront des possibilités de débouchés pour une quantité accrue de produits canadiens possédant une valeur ajoutée supérieure;
- de venir en aide aux exportateurs canadiens de poisson grâce à son mécanisme de règlement des différends. En effet, grâce à l'Accord, les exportateurs canadiens seront assurés que les mesures antidumping ou compensatoires seront jugées strictement en vertu de la loi et sur la base des faits pertinents. Ainsi, outre qu'elle sera facilitée par le nouveau mécanisme de règlements, la défense des intérêts lésés sera à la fois moins longue et moins onéreuse;
- d'atténuer les obstacles inhérents aux règlements et à la procédure administrative américaine. Le Canada et les États-Unis se sont engagés à éliminer les barrières techniques qui freinent leurs échanges;
- de conserver au ministre des Pêches et des Océans la prérogative de s'assurer que les Canadiens bénéficient des retombées de l'industrie canadienne des pêches. L'Accord de libre-échange ne garantit aux navires de pêche étasuniens aucun accès direct ou indirect aux stocks de poisson canadiens; et
- de conserver au gouvernement canadien la marge de manoeuvre qui est la sienne en ce qui a trait à la mise en oeuvre des programmes de développement régional et des programmes sociaux, tels que l'assurance-chômage, dont bénéficie l'industrie canadienne des pêches et qui ne seront pas touchés par l'Accord.

Le Canada est un chef de file mondial dans le domaine de l'industrie des pêches, laquelle constitue le principal gagne-pain de centaines de petites localités côtières d'un bout à l'autre du Canada. En redéfinissant les règles et les procédures d'échange entre le Canada et son plus important partenaire commercial, l'Accord de libre-échange contribuera à renforcer le potentiel de croissance future de l'industrie des pêches.

SECTEUR FORESTIER

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis apportera des avantages importants à l'industrie forestière canadienne, qui se compose principalement de trois groupes de produits.

Le premier groupe comprend les produits primaires (bois d'oeuvre, pâte de papier, papier journal et bardeaux) qui ont été exportés aux États-Unis en franchise pendant un certain nombre d'années. Ces dernières années, les fabricants de produits primaires ont été touchés de plein fouet par le protectionnisme américain, ayant dû faire face à deux enquêtes visant l'imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre